

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL
12 janvier 2026 – 19 h 30, réunion CM2026-01

Lors d’une séance régulière du conseil municipal du 12 janvier 2026 à 19h30, formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Pamela B. Steen, et à laquelle sont présents les élu.e.s suivant.e.s :

Patrick Prince	Rock Simard	Nancy Picard
Mathieu Laliberté	Mathiew Farfan	Jacques Picard

Est également présent :
Étienne Loignon-Buteau, directeur général et greffier-trésorier.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Pamela B. Steen , déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux citoyens. Il est 19 h 30.

2 ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Lecture de la proposition de l’ordre du jour.

Rés. 2026-01-01 Il est proposé par Mathiew Farfan, appuyé par Rock Simard, **et résolu à l’unanimité** d’adopter l’ordre du jour du 12 janvier 2026 tel de déposé, en ajoutant les points suivants :

4.3.2 REMPLACEMENT CONGÉ MATERNITÉ
8.5 CONTRAT CAMP KIONATA
11.1 DOCUMENTS CONSEIL

3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} DÉCEMBRE 2025

Rés. 2026-01-02 Il est proposé par Mathieu Laliberté, appuyé par Patrick Prince, et **résolu à l’unanimité** d’adopter le procès-verbal du 1^{er} décembre 2025, tel que présenté.

La mairesse décide de traiter le point 6.1.2

6.1.2 FORMATION DES COMITÉS

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Stanstead-Est doit nommer les responsables des divers comités ;

Rés. 2026-01-03 Il est proposé par Mathieu Laliberté appuyé par Jacques Picard et **résolu à l’unanimité** :

QUE Mathieu Laliberté occupera la présidence du comité de la sécurité publique et service incendie et que Patrick Prince en occupera la vice-présidence ;

QUE Rock Simard occupera la présidence du comité des travaux publics et que Patrick Prince en occupera la vice-présidence ;

QUE Jacques Picard occupera la présidence du comité d’urbanisme, du CCU et du comité des demandes de démolition de bâtiments, et que Patrick Prince et Mathew Farfan en seront les membres élus ;

QUE Rock Simard occupera la présidence du comité de l’environnement et responsable de la Régie des déchets et que Patrick Prince en occupera la vice-présidence ;

QUE Nancy Picard occupera la présidence du comité MADA / Famille

et Stratégie d'accueil ;

QUE Nancy Picard occupera la présidence du comité Loisirs et culture;

QUE Patrick Prince occupera la présidence du comité ressources humaines, et que Mathieu Laliberté et Mathew Farfan en seront les membres ;

QUE Mathew Farfan occupera la présidence du comité infrastructures municipales et que Jacques Picard en occupera la vice-présidence.

4 RAPPORT DE LA PERMANENCE

4.1 INSPECTEUR EN BÂTIMENT – RAPPORT ET FRAIS

L'inspecteur en bâtiment et en environnement, dépose son rapport mensuel.

CONSIDÉRANT que la compagnie Urbatek dépose au conseil la facture no 2346 d'un montant 1 410,15 \$, avant taxes, représentant 21 heures et 15 kilomètres réalisés en décembre 2025 ;

Rés. 2026-01-04

Il est proposé par Mathieu Laliberté appuyé par Nancy Picard et **résolu à l'unanimité** :

DE payer à la compagnie Urbatek la facture no 2346 d'un montant total de 1 621,32 \$, taxes incluses, pour services d'inspection municipale rendus en décembre 2025.

Le conseiller Jacques Picard quitte le conseil. Il est 20 h 20.

4.1.1 - RÉOLUTION DEMANDE D'ALIÉNATION

Le point est reporté au conseil de février.

4.1.2 – RAPPORT D'ACTIVITÉ GLOBALE 2022-2025

L'inspecteur dépose le rapport d'activités en service d'urbanisme effectué sous le dernier conseil, soit de 2022 au 2025.

4.2 INSPECTEUR EN VOIRIE- RAPPORT

L'inspecteur en voirie dépose son rapport mensuel.

4.3 RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le directeur général et greffier-trésorier, fait son rapport mensuel aux membres du conseil.

4.3.1 CONVOCATION - BUDGET 2026

L'avis de convocation pour la séance extraordinaire du 19 janvier 2026, à 19 :30, qui a pour objet l'adoption du Budget 2026, est transmis aux membres du conseil.

4.3.2 REMPLACEMENT DE MATERNITÉ - ADJOINTE ADMINISTRATIVE

CONSIDÉRANT que l'adjointe administrative, 2-ROBM, partira en congé de maternité en février ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a délégué la gestion des ressources humaines au directeur général ;

CONSIDÉRANT que Mme Boisvert a été rencontrée et que sa candidature a été soumise aux membres du conseil pour une probation de 3 mois ;

Rés. 2026-01-05

Il est proposé par Mathieu Laliberté, appuyé par Rock Simard et **résolu à l'unanimité** :

D' embaucher Mme Boisvert à titre d'adjointe administrative, toujours conditionnel à la réussite de la probation et selon les conditions présentées au conseil.

4.3.3 RAPPORT DU COMITÉ RH

4.3.3.1 RENOUELEMENT CONTRAT – DG

CONSIDÉRANT que le contrat de notre directeur-général arrive à échéance en juillet prochain ;

CONSIDÉRANT l'intérêt des deux parties à continuer leur collaboration ensemble ;

CONSIDÉRANT que le comité RH recommande le renouvellement du contrat du Directeur-général ;

Rés. 2026-01-06

Il est proposé par Mathieu Laliberté, appuyé par Mathew Farfan et **résolu à l'unanimité** :

D' autoriser Mme Pamela B. Steen, mairesse, à négocier les derniers détails du contrat et de le signer pour et au nom de la Municipalité.

4.4 RAPPORT DE LA GREFFE ET DES PROJETS

L'agente de projet dépose son rapport mensuel.

5 CORRESPONDANCE

5.1 EXTRAITS DÉCEMBRE

Dépôt de la liste des correspondances reçues en décembre.

5.2 DEMANDES LOCALES - SQ

CONSIDÉRANT que chaque Municipalité de la MRC de Coaticook doit présenter ses demandes à la Sûreté du Québec pour l'année 2026 ;

Rés. 2026-01-07

Il est proposé par Mathieu Laliberté , appuyé par Nancy Picard et **résolu à l'unanimité** :

DE demander à la Sûreté du Québec de porter une attention particulière aux points suivants :

- En période de dégel :
 - Collaborer avec le contrôle routier Québec pour faire respecter le règlement 1998-05 interdisant le passage des camions lourds sur les chemins nommés dans ledit règlement et de porter une attention particulière au chemin Stage concernant cette problématique ;
- En période hivernale :
 - Que la présence policière soit accrue sur le chemin Fairfax qui est dorénavant un chemin de circulation longitudinal (réf : règlement 2023-07) pour le circuit du Club Quad des Frontières :
 - Sur une distance de 1,5 km, entre la limite du territoire de Ville de Stanstead et le chemin Dewey ;
 - Et sur une distance de 900 m vers le sud à partir du chemin Langlois pour le circuit de motoneige ;
- En période estivale :
 - Porter une attention particulière concernant l'emprunt du stationnement du commerce situé au 14235 route 143, pour accéder aux Chutes-Burroughs - propriété municipale - par les baigneurs illégaux et ce malgré l'affichage accès interdit visible sur les lieux ;
- En période de chasse :
 - Que la présence policière soit accrue sur les chemins municipaux, surtout la nuit et les fins de semaine, afin de contrer le braconnage, les activités de chasse en bord de route et les coups de feu nocturnes ;

- En tout temps :

- Que la présence policière soit accrue autour des entreprises de camionnage qui œuvrent sur le territoire afin de surveiller le stationnement jugé dangereux des remorques et des véhicules lourds aux abords de la route (réf : règlement 2022-03) (particulièrement sur les chemins Grenier, Martin, près du 15800 chemin de Fairfax et au 11505 route 143) ;
- Que la présence policière soit accrue sur les routes provinciales 141 et 143, afin de :
 - Contrôler la vitesse excessive dans la zone de 80 km/h ;
 - Sensibiliser les camionneurs concernant l'utilisation excessive des freins Jacobs ;
 -
- Que la municipalité reçoive la visite de son parrain une fois par mois.

5.3 MONUMENT DES VÉTÉRANS – ENTRETIEN

Le conseil ne s'impliquera pas financièrement dans les travaux de nettoyage du monument des anciens combattants prévus au printemps.

5.4 MOUVEMENT SANTÉ MENTALE QUÉBEC- JOURNÉE NATIONALE

CONSIDÉRANT que le 31 mars 2022, les élu.es de l'Assemblée nationale se sont prononcées à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme *Journée nationale de promotion de la santé mentale positive* ;

CONSIDÉRANT que le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « *Un pas, un geste, un mouvement... Ensemble pour une bonne santé mentale !* » ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année ;

CONSIDÉRANT que la promotion de la santé mentale vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

CONSIDÉRANT qu'il a été démontré que les municipalités jouent un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale des citoyennes et des citoyens ;

Rés. 2026-01-08

Il est proposé par Patrick Prince , appuyé par Mathieu Laliberté et **résolu à l'unanimité** :

DE proclamer la *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* pour la durée de son mandat électoral.

6 RAPPORT DES COMITÉS

6.1 RAPPORT DE LA MAIRESSE

La mairesse n'a rien à signaler.

6.1.1 DÉPÔT – LISTE DES DONATEURS ET RAPPORT DES DÉPENSES ÉLECTIONS

Le directeur général rappelle à tous les élus qu'ils ont l'obligation de déposer le formulaire DGE-1038 Liste des donateurs et rapport de dépenses, Municipalités de moins de 5 000 habitants.

6.1.3 FORMATION OBLIGATOIRE DES ÉLUS

Mise au point est faite sur les dates des formations obligatoires.

6.2 RAPPORT DU COMITÉ D'URBANISME

La conseillère Nancy Picard n'a rien à signaler.

6.3 RAPPORT DU COMITÉ ENVIRONNEMENT- RÉGIE DES DÉCHETS

Le conseiller Rock Simard n'a rien à signaler.

6.4 RAPPORT DU COMITÉ SÉCURITÉ PUBLIQUE – INCENDIE

Le conseiller Mathieu Laliberté fait son rapport.

6.5 RAPPORT COMITÉ MADA ET FAMILLE

Rien à signaler.

6.6 RAPPORT COMITÉ LOISIRS/ CULTURE

Rien à signaler.

7 PRÉSENTATION DES COMPTES

7.1 DIRECTION GÉNÉRALE - DÉLÉGATION DE POUVOIR

Le directeur général et greffier-trésorier présente au conseil les dépenses effectuées dans le cadre de sa délégation de pouvoir en décembre 2025.

Date facture	# facture (s'il y a lieu)	Nom du Fournisseur	Montant (incluant les taxes)
2025-10-31	7246-7285	Perreault et Associés	1 108,36 \$
2025-11-11	-	Archivexpert	1 457,88 \$
2025-11-25	1728-001880	2547-0857 Québec Inc (Infotech)	2 390,35 \$
2025-11-26	1397	Système Gédoc	1 693,48 \$
2025-11-27	-	Pierre Couturier	370,15 \$
2025-11-28	634	Régie des incendies	2 226,24 \$
2025-12-01	1153	Solutions Municipales	1 656,55 \$
2025-12-01	148737	Telmatik	1 724,63 \$
2025-12-15	ADH08852	ADMQ	588,67 \$
2025-12-18	-	VISA	2 108,27 \$
2025-12-21	-	Étienne Loignon-Buteau	115,13 \$

Rés. 2026-01-09

Il est proposé par Mathieu Laliberté , appuyé par Mathieu Farfan, et **résolu à l'unanimité** :

D'approuver les dépenses décrites ci-dessus et effectuées par le directeur général et greffier-trésorier dans le cadre de sa délégation de pouvoir.

7.2 DÉLÉGATION DE POUVOIR – AGENTE DE PROJET

L'agente de projet présente au conseil les dépenses effectuées dans le cadre de sa délégation de pouvoir en décembre 2025.

Date facture	# facture (s'il y a lieu)	Nom du Fournisseur	Montant (incluant les taxes)
2025-15-15	299	Quincaillerie Guilbault	26,06 \$

Rés. 2026-01-10 Il est proposé par Mathieu Laliberté, appuyé par Nancy Picard, et **résolu à l’unanimité** :

D’approuver les dépenses décrites ci-dessus et effectuées par l’agente de projet dans le cadre de sa délégation de pouvoir.

7.3 DÉLÉGATION DE POUVOIR – INSPECTEUR EN VOIRIE

L’inspecteur en voirie présente au conseil les dépenses effectuées dans le cadre de sa délégation de pouvoir en décembre 2025.

Date facture	# facture (s’il y a lieu)	Nom du Fournisseur	Montant (incluant les taxes)
2025-09-24	2211	Plantation Francoeur	787,58 \$
2025-10-12	644	Enseignes Wilson	23,00 \$
2025-11-14	2233	Plantation Francoeur	287,44 \$
2025-11-24	nov-25	Petro Canada	980,47 \$
2025-11-29	662619	BMR	95,13 \$
2025-12-01	643	Enseignes Wilson	23,00 \$
2025-12-01	166269	HTCK Ultramar	69,18 \$

Rés. 2026-01-11 Il est proposé par Mathieu Laliberté, appuyé par Patrick Prince, et **résolu à l’unanimité** :

D’approuver les dépenses décrites ci-dessus et effectuées par le l’inspecteur en voirie dans le cadre de sa délégation de pouvoir.

7.4 ADOPTION COMPTES DÉJÀ PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT que le greffier-trésorier dépose la liste des comptes déjà payés en décembre 2025, d’un montant total de 166 563,09 \$;

CONSIDÉRANT que le greffier-trésorier dépose la liste des comptes à payer en janvier 2026, d’un montant total de 97 582,90 \$;

Rés. 2026-01-12 Il est proposé par Mathieu Laliberté , appuyé par Rock Simard et **résolu à l’unanimité** ;

D’approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste, d’en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

8 DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

8.1 RAYMOND CHABOT – FACTURE AUDIT

CONSIDÉRANT que Raymond Chabot Grant Thornton dépose la facture progressive en date du 25 décembre 2025 , no 3086162, d'un montant de 3 500 \$, avant taxes ;

Rés. 2026-01-13 Il est proposé par Mathieu Laliberté, appuyé par Rock Simard et **résolu à l’unanimité** ;

DE payer à Raymond Chabot Grant Thornton la facture no 3086162 d'un montant de total de 4 024,13\$, taxes incluses.

8.2 ADHÉSION FCM

CONSIDÉRANT que l’adhésion à la FCM pour la période entre le 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027 est calculée à partir du cumul des taux suivants :

- 140 \$, de taux de base, taxes non-incluses ;
- Et de 0,2342 \$ / per capita, soit 150,36 \$ pour 642 citoyens,

taxes non incluses;

Rés. 2026-01-14 Il est proposé par Mathew Farfan, appuyé par Mathieu Laliberté et **résolu à l'unanimité** ;

D'adhérer à la FCM, pour la période entre le 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027, pour un montant total de de 333,84 \$, taxes incluses.

8.3 DEMANDE DE SOUTIEN – BIATHLON ESTRIE

CONSIDÉRANT que pour le bénéfice de la population de Stanstead-Est et de la région environnante, le conseil désire encourager certains organismes pour souligner leur contribution au dynamisme de la vie communautaire,

Rés. 2026-01-15 Il est proposé par Rock Simard, appuyé par Mathew Farfan et **résolu à l'unanimité** ;

D'accorder un soutien financier de 100 \$ à Biathlon Estrie pour l'année 2026.

8.4 DEMANDE DE SOUTIEN – CERCLE DES FERMIERES

Rés. 2026-01-16 Il est proposé par Mathieu Laliberté , appuyé par Rock Simard et **résolu à l'unanimité** ;

D'accorder un soutien financier de 150 \$ au Cercle des fermières de Stanstead pour l'année 2026.

8.4 CONTRAT CAMP KIONATA

CONSIDÉRANT que le Carrefour Loisirs de la MRC de Coaticook dépose une entente de partenariat pour le service d'animation estivale du camp de jour régional KIONATA ;

CONSIDÉRANT que cette entente couvre les engagements des deux parties et est automatiquement renouvelée au 1^{er} janvier de chaque année ;

CONSIDÉRANT que pour se retirer de l'entente une partie doit signifier son intention à l'autre partie, par un avis écrit transmis par courrier recommandé, ou certifiée par un service de messagerie, et ce 3 mois avant la date de renouvellement ;

CONSIDÉRANT que la contribution municipale 2026 est de 65 \$/semaine/enfant inscrit ;

Rés. 2026-01-17 Il est proposé par Patrick Prince , appuyé par Nancy Picard et **résolu à l'unanimité** ;

D' autoriser la directeur général et greffier-trésorier monsieur Étienne Loignon-Buteau à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente telle que déposée.

9 AVIS DE MOTION

9.1 RÈGLEMENT 2026-01- TAXATION 2026

AVIS DE MOTION est donné par Rock Simard qu'à la séance extraordinaire du 19 janvier 2026, il sera présenté, pour adoption, le règlement 2026-01 visant à déterminer les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2026 et pour fixer les conditions de perception.

9.2 RÈGLEMENT 2026-02- MODIFIANT 2025-06 CONCERNANT DROIT DE PRÉEMPTION

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Mathieu Laliberté qu'à la prochaine séance régulière de ce conseil, il sera présenté, pour adoption, le règlement 2026-02 modifiant le *Règlement 2025-06* sur le droit de préemption des immeubles pouvant être acquis par la Municipalité.

9.3 RÈGLEMENT 2026-03 – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS

AVIS DE MOTION

est donné par le conseiller Nancy Picard qu'à la prochaine séance régulière de ce conseil, il sera présenté, pour adoption, le règlement 2026-03 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

10 ADOPTION DE RÈGLEMENT

11 DIVERS

11.1 DOCUMENTS CONSEIL

Discussion est faite sur le jour de dépôt des documents conseils.

12 PÉRIODE DE QUESTIONS

Pas de questions.

13 CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Rés. 2026-01-18

Il est proposé par Mathieu Laliberté appuyé par Nancy Picard, et **résolu à l'unanimité** ;

DE fermer l'assemblée. Il est 21 h 32

(s)

Étienne Loignon-Buteau
Directeur général et greffier-trésorier

« Je, Pamela B. Steen, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

(s)

Pamela B. Steen
Mairesse